



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

école des hautes études en santé publique

Question écrite n° 123165

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'École des hautes études en santé publique. Le décret du 7 décembre 2006 concrétise la naissance de cette école, créée par la loi d'août 2004 et à laquelle sera rattachée l'école de santé publique de Rennes. Il souhaiterait connaître les modalités d'organisation de cette haute école, les conditions d'entrée et les enseignements qui seront proposés aux élèves.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123165

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4686